

## **Note d'information sur le lancement du Compte de Groupe Uniformation/Coorace**

Uniformation et Coorace ont signé la convention fixant les modalités de création et de mise en œuvre d'un compte de groupe (CdG) au sein duquel sont mutualisées par Uniformation les contributions volontaires versées par les adhérents du Coorace ainsi que les services et accompagnement des équipes techniques d'Uniformation et l'ensemble des relations entre Uniformation et le Coorace qui en découlent.

**Le nouveau Compte de Groupe est disponible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

### **Quelles sont les structures éligibles au nouveau CdG ?**

- Toutes les structures adhérentes à Coorace et affiliées à Uniformation
- Les Coorace régionaux affiliés à Uniformation

Pour les adhérents Coorace d'ores et déjà affiliés à Uniformation, le Compte de groupe est accessible depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

### **Quelles sont les actions finançables par le CdG ?**

- Les formations dispensées par le Coorace à destination des salariés permanents
- Les accompagnements Coorace (Vita Air, Zest, Cooactiv)
- Les restes à charge sur des dossiers émergeant au PIC IAE

Remarque : Les financements CdG interviennent en complémentarité des dispositifs de droit commun (le PDC pour les entreprises de moins de 50 ETP, l'alternance et autres dispositifs nationaux ou régionaux) déjà proposés par Uniformation à ses adhérents.

### **Quelle offre de services complémentaire de la part d'Uniformation?**

Vous trouverez toute l'offre de services Uniformation sur le site internet (dans le menu, aller sur l'espace entreprise) :

<https://www.uniformation.fr/>

Pour plus d'informations sur l'offre des services, nous vous donnons rendez-vous pour des webinaires régionaux co-animés par Uniformation entre la fin février et début mars.

Le partenariat Uniformation/Coorace vise à apporter un accompagnement approfondi et sur-mesure aux SIAE en faveur de la professionnalisation de l'ensemble des salariés des SIAE pour répondre à leurs besoins.

### **Pour contacter Uniformation :**

Voir annexe

### **Quel est le montant de la contribution volontaire ?**

- 0.8% de la masse salariale de l'année n-1 pour l'ensemble des structures
- 0.6% de la masse salariale de l'année n-1 pour les ACI de la branche ACI

#### Remarques :

- Les ACI, par leur convention collective, bénéficient déjà du financement des restes à charge sur des dossiers émergeant au PIC IAE.
- Pour les groupements d'employeurs, seuls les établissements affiliés à Uniformation pourront adhérer au Compte de groupe et seuls les salariés des établissements adhérant au CdG pourront bénéficier des financements.
- Pour les établissements disposant de plusieurs conventionnements et appliquant la convention collective des ACI, le taux ACI sera appliqué pour la collecte des contributions volontaires.

#### **Quel pilotage du Compte de groupe ?**

Un comité de pilotage sera constitué pour piloter le bon fonctionnement du Compte de groupe, contrôler la consommation des enveloppes et faire remonter l'ensemble des dysfonctionnements rencontrés par les adhérents sur les territoires avec Uniformation.

Ce comité de pilotage permettra également de centraliser les propositions du réseau et travailler en étroite collaboration avec Uniformation sur l'amélioration des pratiques, de la circulation de l'information et du montage de projets.

Une personne dédiée au sein d'Uniformation sera désignée comme interlocuteur avec le Coorace afin d'élaborer ces suivis et répondre aux diverses interrogations.

Uniformation réalisera un suivi tout au long de l'année des dépenses liées au dispositif de la cotisation volontaire mutualisée.

#### **Pour les structures qui souhaitent adhérer à Uniformation**

La procédure d'adhésion s'effectue exclusivement à partir du site web Uniformation.

Le Coorace devra s'assurer auprès de ses adhérents que les démarches d'adhésion auprès d'Uniformation sont effectuées ainsi que les modifications nécessaires dans la mention de l'Opérateur de compétence dès l'établissement de la DSN mensuelle de janvier 2024.

Dès validation de ces 2 étapes et après avoir transmis les éléments de preuve, Uniformation s'engage à ouvrir les droits aux dispositifs de financement et à l'adhésion au Compte de groupe.

Pour les structures ayant des dossiers en cours avec un autre OPCO ou qui ont eu des accords de prise en charge, le transfert d'OPCO n'aura pas d'impact. Votre ancien OPCO honorera les engagements pris sur 2024.

#### **Pour les structures à Uniformation qui souhaitent adhérer au Compte de groupe**

Le Coorace transmettra à Uniformation les conventions par lesquelles chaque entreprise adhérente au Coorace :

- s'engage à s'acquitter de la contribution supplémentaire volontaire mentionnée à l'article 2.
- accepte expressément que ses contributions soient mutualisées dès réception par Uniformation et gérées par Uniformation au sein du compte de groupe « CDG COORACE » selon les instructions reçues du COORACE.
- est informé qu'il peut demander à se retirer du Compte de groupe « CDG COORACE » à la fin de chaque année civile avec un préavis adressé à chacune des deux parties par LR-AR avant le 30 septembre de l'année précédente, ce retrait n'entraînant aucun reversement depuis le Compte de groupe au bénéfice d'un budget individuel de l'adhérent.

Cette convention sera disponible dès la fin du mois de janvier 2024.

### **Durée de la convention de partenariat**

La présente convention prend effet à compter des contributions versées au titre de l'année civile 2024 et pour une durée de 3 ans renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

**Pour connaître le fonctionnement et l'offre de services d'Uniformation et poser toutes vos questions sur le nouveau Compte de Groupe, Uniformation et Coorace vous donnent rendez-vous :**

**le vendredi 26 janvier à 14h30**

**Lien du webinaire : <https://us02web.zoom.us/j/8566601218>**

## Annexe des contacts délégations

Délégations	Mails des délégations Unifformation	Téléphones des délégations Unifformation
Délégation Guadeloupe	<a href="mailto:guadeloupe@unifformation.fr">guadeloupe@unifformation.fr</a>	05 90 52 16 13
Délégation Martinique	<a href="mailto:martinique@unifformation.fr">martinique@unifformation.fr</a>	05 96 60 74 16
Délégation Guyane	<a href="mailto:guyane@unifformation.fr">guyane@unifformation.fr</a>	05 94 25 34 57
Délégation AURA	<a href="mailto:aura@unifformation.fr">aura@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Bretagne-Normandie	<a href="mailto:bretagne@unifformation.fr">bretagne@unifformation.fr</a> <a href="mailto:normandie@unifformation.fr">normandie@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Centre Ouest	<a href="mailto:centrevaleloire@unifformation.fr">centrevaleloire@unifformation.fr</a> <a href="mailto:paysdelaloire@unifformation.fr">paysdelaloire@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Hauts de France	<a href="mailto:hautsdefrance@unifformation.fr">hautsdefrance@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Ile de France	<a href="mailto:unif75@unifformation.fr">unif75@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Réunion	<a href="mailto:reunion@unifformation.fr">reunion@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Nord Est (région Grand Est et BFC)	<a href="mailto:nordest@unifformation.fr">nordest@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:nouvelleaquitaine@unifformation.fr">nouvelleaquitaine@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation Occitanie	<a href="mailto:occitanie@unifformation.fr">occitanie@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79
Délégation PACA-Corse	<a href="mailto:paca@unifformation.fr">paca@unifformation.fr</a>	09 69 32 79 79